

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'INDRE-ET-LOIRE**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 1^{er} JANVIER AU 5 JUIN 2015

SOMMAIRE

Service de l'Administration Générale

SOMMAIRE

N°	DELIBERATIONS	Pages
BUREAU DU 19 JANVIER 2015		
1	Convention pour prestations dites de proximité avec la commune de Langeais	6
2	Implantation du futur Centre de Secours de Montlouis-sur-Loire – choix du terrain	6
3	Implantation du futur Centre de Secours de Monnaie – choix du terrain	6
4	Appel d'offres ouvert « fourniture, installation, paramétrage et maintenance d'un gestionnaire de voie radio avec raccordement à l'INPT et prestations associées	6
5	Marché 12-3-1 – Acquisition de matériel de désincarcération et pièces détachées – résiliation du marché	6
6	Autorisation du Président d'estimer en justice au nom du SDIS 37	7
7	Autorisation du Président d'estimer en justice au nom du SDIS 37	7
8	Demande de remise de dette	7
9	Ventes n° 1 de 2015 de véhicules et équipements	7
10	Renouvellement de deux conventions entre le SDIS 37 et le CNPE de Chinon	7
11	Indemnisation des étudiants au SDIS – Modification des barèmes d'indemnisation	8
12	Attribution d'un véhicule de fonction au directeur départemental	8
13	Procédure gaz renforcée avec GRDF – signature de la convention d'actualisation	8
14	Appel d'offres ouvert « acquisition de camions citernes ruraux moyens »	8
BUREAU DU 16 FÉVRIER 2015		
15	Remise de pénalités de retard – marché 2014-4 – acquisition de véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV)	8
16	Indemnisations / auto assurance du SDIS en matière de responsabilité civile	9
17	Don d'un appareil de mesure pour la CMIR par le CNPE de Chinon	9
BUREAU DU 9 MARS 2015		
18	Transformation de l'association Centr'achats en groupement d'intérêt public	9
19	Marché mutualisé portant sur la formation ouverte à distance (FOAD) entre les SDIS 18, 28, 36, 37, 41 et 45	9
20	Réseau R3SGC – Transfert des fonds au SDIS du Puy de Dôme	9
21	Avenant de restitution du Centre de Secours de Tauxigny	10
22	Adhésion du SDIS 37 au réseau Grand Ouest « commande publique et développement durable »	10
23	Remise de pénalités de retard – marché 2013/1/1 acquisition de fourgons pompes tonnes léger – opérations diverses (FPTL-OD)	10
24	Remise de pénalités de retard – marché 2014/5/1 Acquisition d'un véhicule de type VSR	10
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MAI 2015		
25	Installation du Conseil d'Administration et élection du Bureau	10
26	Délégation d'attributions donnée au Bureau du Conseil d'Administration	11
27	Délégation d'attributions donnée au Président par le Conseil d'Administration	13
28	Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres	13
29	Désignation des représentants de l'administration aux Commissions Administratives Paritaires (CAP)	13
30	Désignation des représentants de l'administration au Comité Technique (CT)	14
31	Désignation des membres du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV)	14
32	Désignation des représentants de l'administration au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail (CHSCT)	14
33	Désignation des membres des commissions de réforme compétentes à l'égard des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs et techniques et des sapeurs-pompiers volontaires	15
34	Désignation des membres au Conseil d'Administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire	15
35	Désignation des membres à la commission de suivi du COS	15
36	Indemnités de fonction des élus	15
ANNEXES		
ARRETES DU PRESIDENT		

DOSSIER N° 1

CONVENTION POUR PRESTATIONS DITES DE PROXIMITÉ AVEC LA COMMUNE DE LANGEAIS

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à la majorité, autorisent le Président à signer la convention pour prestations dites de proximité avec la commune de Langeais. La durée de cette convention de prestations de services à titre gracieux prendra effet au 1^{er} janvier 2015. Elle sera reconduite tacitement par période d'une année, pour une durée totale qui ne pourra excéder 4 ans.

DOSSIER N° 2

**IMPLANTATION DU FUTUR CENTRE DE SECOURS DE MONTLOUIS SUR LOIRE
CHOIX DU TERRAIN**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- *acceptent l'acquisition, pour l'euro symbolique, du terrain situé dans la ZAC des Hauts de Montlouis-sur-Loire d'une superficie totale d'environ 6000 m². destiné à l'implantation du nouveau centre de secours*
- *autorisent le Président à signer les documents :*
 - o *nécessaires à l'opération, notamment la convention de viabilisation et l'acte notarié, les frais afférents à ce dernier étant à la charge du SDIS ;*
 - o *signer les documents relatifs au dépôt du permis de construire du nouveau centre de secours.*

DOSSIER N° 3

**IMPLANTATION DU FUTUR CENTRE DE SECOURS DE MONNAIE
CHOIX DU TERRAIN**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- *acceptent l'acquisition, pour l'euro symbolique, du terrain situé au lieu-dit "Le Boulay" pour une superficie totale de 4886 m² destiné à l'implantation du nouveau centre de secours*
- *autorisent le Président à signer les documents :*
 - o *nécessaires à l'opération, notamment la convention de viabilisation et l'acte notarié, les frais afférents à ce dernier étant à la charge du SDIS ;*
 - o *signer les documents relatifs au dépôt du permis de construire du nouveau centre de secours.*

DOSSIER N° 4

**APPEL D'OFFRES OUVERT « FOURNITURE, INSTALLATION, PARAMETRAGE ET MAINTENANCE
D'UN GESTIONNAIRE DE VOIE RADIO AVEC RACCORDEMENT
A L'INPT ET PRESTATIONS ASSOCIEES »**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité autorisent le Président à signer tous les documents relatifs au marché « Fourniture, installation, paramétrage et maintenance d'un gestionnaire de voie radio avec raccordement à l'INPT et prestations associées ».

DOSSIER N° 5

**MARCHE 12-3-1 – ACQUISITION DE MATERIEL DE DESINCARCERATION ET PIECES
DETACHEES – RESILISATION DU MARCHE**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- *actent la résiliation du marché 12/3/1 conclu avec la Sté GIMAEX pour l'acquisition de matériel de désincarcération et de pièces détachées, pour événement lié au marché ;*
- *autorisent le Président à signer la décision de résiliation.*

DOSSIER N° 6**AUTORISATION DU PRESIDENT D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- autorisent le Président à ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Tours (Tribunal Correctionnel) pour une agression commise sur des sapeurs-pompiers lors d'une intervention le 26 mai 2014 ;

- désigne Maître CEBRON DE LISLE pour représenter les intérêts du SDIS dans cette affaire.

DOSSIER N° 7**AUTORISATION DU PRESIDENT D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- autorisent le Président à ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Tours (Tribunal Correctionnel) pour une agression commise sur des sapeurs-pompiers lors d'une intervention le 18 octobre 2014 ;

- désigne Maître CEBRON DE LISLE pour représenter les intérêts du SDIS dans cette affaire.

DOSSIER N° 8**DEMANDE DE REMISE DE DETTE**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité acceptent la demande de remise de dette de Madame Catherine MAGRE relative à la facturation de l'intervention des sapeurs-pompiers, le 3 avril 2014, à son domicile. Le titre de recette n° 376 sera partiellement annulé afin que Mme MAGRE ne paye que la somme de 72,83 euros.

DOSSIER N° 9**VENTES N° 1 DE 2015 DE VEHICULES ET EQUIPEMENTS**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité autorisent la vente pour 10 650€ des sept véhicules et leurs équipements dont la liste figure en annexe.

La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2015, des biens vendus, s'élèvent respectivement, par article budgétaire, aux sommes suivantes :

ARTICLES	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissement opéré au 31/12/2015	VNC au 31/12/2015
S/total article 21561	198 328,72 €	308,57 €	196 477,33 €	1 851,39 €
TOTAL	198 328,72 €	308,57 €	196 477,33 €	1 851,39 €

DOSSIER N° 10**RENOUVELLEMENT DE DEUX CONVENTIONS ENTRE LE SDIS 37 ET LE CNPE CHINON**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité autorisent le Président du Conseil d'Administration à signer le renouvellement des conventions, pour une durée de trois ans, entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire et Electricité de France (E.D.F) pour le Centre Nucléaire de Production d'Electricité (C.N.P.E) de Chinon ayant son siège social à AVOINE (37 420).

Les deux conventions ont pour objet de :

- définir un partenariat entre le CNPE et le SDIS 37 relatif aux modalités d'intervention des sapeurs-pompiers et au soutien technique mutuel ;
- mettre à disposition du CNPE un officier de sapeur-pompier, expert auprès de la Direction du site.

DOSSIER N° 11

INDEMNISATION DES ETUDIANTS AU SDIS – MODIFICATION DES BAREMES D'INDEMNISATION

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité acceptent le versement d'une gratification, au bénéfice des étudiants pendant la durée de stage, selon les modalités définies ci-dessous :

- stage de 1 mois à moins de 2 mois pour des formations de niveau III, II ou I (DUT, BTS, Licence Pro...) ➤ indemnité de 7,50 % du plafond horaire de la sécurité sociale pour les conventions signées à compter du 1^{er} décembre 2014

- stage de 2 mois et plus pour des formations de niveau III, II ou I ➤ indemnité de 13,75 % du plafond horaire de la sécurité sociale à compter du 1^{er} décembre 2014 puis de 15 % à compter du 1^{er} septembre 2015.

DOSSIER N° 12

ATTRIBUTION D'UN VEHICULE DE FONCTION AU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité acceptent de remplacer le véhicule de fonction du Directeur Départemental et de conclure un contrat de location longue durée sur 3 ans avec la société Renault Retail Groupe pour un Scénic Bose 2014 Energy DCI 110 EC.2.

DOSSIER N° 13

**PROCEDURE GAZ RENFORCEE AVEC GRDF
SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ACTUALISATION**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité autorisent le Président à signer :

- la convention avec GrDF définissant la procédure d'intervention en cas de fuite de gaz naturel, conclue pour une durée de deux ans renouvelable par tacite reconduction 2 fois au maximum, soit une durée maximale de 6 ans,

- les conventions du même type qui pourraient être proposées par des Entreprises Locales de Distribution (ELD).

DOSSIER N° 14

APPEL D'OFFRES OUVERT « ACQUISITION DE CAMIONS CITERNES RURAUX MOYENS »

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité autorisent le Président à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition de camions citernes ruraux moyens et à signer tous les documents relatifs à ce marché.

**RÉUNION DE BUREAU
DU 16 FEVRIER 2015**

DOSSIER N° 15

**REMISE DE PENALITES DE RETARD – MARCHE 2014-4 ACQUISITION DE VEHICULES
DE SECOURS ET D'ASSISTANCE AUX VICTIMES (VSAV)**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à la majorité :

- accordent une remise de pénalités concernant le report de livraison au 18 décembre 2014 des 5 VSAV, dû à une évolution technique du modèle de véhicule, soit un montant d'exonération de 25 210 € HT (319 125 € HT x 79 jrs/1000),

- appliquent les pénalités sur le retard imputable à la Sté PETIT-PICOT pour une réception des véhicules le 5 février 2014, soit un montant de 15 637 € HT (319 125 € HT x 49 jrs/1000).

DOSSIER N° 16

INDEMNISATIONS / AUTO ASSURANCE DU SDIS EN MATIERE DE RESPONSABILITE CIVILE

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent le Président à rembourser les frais de réparations de leur véhicule endommagé par les sapeurs-pompiers lors d'interventions :

- à l'assureur de Monsieur BOCHE pour un montant de 300 euros,
- à Monsieur FEVREAU pour un montant de 250,56 euros.

DOSSIER N° 17

DON D'UN APPAREIL DE MESURE POUR LA CMIR PAR LE CNPE CHINON

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- acceptent le don du CNPE de CHINON d'un spectromètre gamma portable de marque MIRION – modèle SpiR-ID LT NaI 2"x2" avec la formation nécessaire à sa mise en œuvre d'un montant de 22 560 € TTC ;

- imputent la dépense d'un montant de 22 560 € au compte 2158 « autres immobilisations corporelles » et la recette au compte 131 « subventions d'équipement transférables » article 1318 « Autres » du même montant au chapitre 041 « Opérations patrimoniales » ;

- autorisent le Président à signer tous les documents relatifs à ce don.

**RÉUNION DE BUREAU
DU 9 MARS 2015**

DOSSIER N° 18

TRANSFORMATION DE L'ASSOCIATION CENTR'ACHATS EN GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- approuvent la constitution d'un Groupement d'Intérêt Public dénommé Centr'Achats
- approuvent la convention constitutive du GIP Centr'Achats figurant en annexe, et notamment les dispositions relatives aux contributions financières des membres
- autorisent le Président à signer le formulaire valant signature de la convention constitutive joint en annexe 1 à la convention constitutive et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- en application des dispositions de l'article 16 de la convention constitutive du GIP Centr'Achats, désignent comme représentants pour siéger à l'Assemblée Générale :
 - membre titulaire : M. le Président de la Commission d'Appel d'Offres
 - membre suppléant : un membre de la Commission d'Appel d'Offres
- décident d'inscrire, chaque année, les crédits nécessaires relatifs au règlement du droit d'adhésion forfaitaire annuel.

DOSSIER N° 19

**MARCHE MUTUALISE POURTANT SUR LA FORMATION OUVERTE A DISTANCE (FOAD)
ENTRE LES SDIS 18, 28, 36, 37, 41 et 45**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité autorisent le Président du SDIS 45 à signer les documents relatifs au marché public mutualisé relatif à la formation Ouverte à Distance (FOAD) entre les SDIS 18, 28, 36, 37, 41 et 45.

DOSSIER N° 20

RESEAU R3SGC – TRANSFERT DES FONDS AU SDIS DU PUY DE DOME

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité autorisent le transfert de l'excédent de subvention du R3SGC, correspondant au projet mené sur la période 2012-2014 par le SDIS du Cher, vers le SDIS du Puy-de-Dôme qui en assure désormais le pilotage et la gestion financière.

DOSSIER N°21

AVENANT DE RESTITUTION DU CENTRE DE SECOURS DE TAUXIGNY

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité autorisent la signature de l'avenant à la convention de transfert pour remettre, à titre gratuit à la commune de Tauxigny, à compter du 1^{er} mars 2015 le bâtiment désaffecté ayant abrité le centre de secours de Tauxigny.

DOSSIER N°22

**ADHESION DU SDIS 37 AU RESEAU GRAND OUEST
« COMMANDE PUBLIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE »**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent :

- l'adhésion du SDIS 37 à l'association de personnes morales de droit public dédiée à la commande publique et au développement durable « Réseau Grand Ouest » ;*
- le Président du Conseil d'Administration à signer tous les documents relatifs à cette adhésion ;*
- la désignation du Président de la Commission d'Appel d'Offres comme élu référent représentant le SDIS 37 au sein des organes de cette association et, comme élu suppléant, le Président du Conseil d'administration ;*
- la désignation de Mme Nathalie BOUIJOUX, chef du Service Juridique Marchés Publics, comme technicien référent pour l'Etablissement et M. Bruno CHANTEAU, Directeur de l'Administration, des Finances et des Ressources Humaines, comme suppléant.*

DOSSIER N°23

**REMISE DE PENALITES DE RETARD – MARCHE 2013/1/1 ACQUISITION DE FOURGONS POMPES
TONNES LEGER – OPERATIONS DIVERSES (FPTLOD)**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à la majorité :

- accordent une remise de pénalités de 60 jours à la société GIMAEX, correspondant au retard de livraison d'un FPTL-OD non imputable à la Sté GIMAEX, soit 10 630 € HT*
- appliquent les pénalités sur le reste du retard, arrêté à la date effective de livraison du véhicule FPTL OD.*

DOSSIER N°24

**REMISE DE PENALITES DE RETARD – MARCHE 2014/5/1
ACQUISITION DE VEHICULE DE TYPE VSR**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à la majorité :

- accordent une remise de pénalités de 38 jours à la société GIMAEX, correspondant au retard de livraison du véhicule de secours routier (VSR) non imputable à la Sté GIMAEX, soit 8 860 € HT*
- appliquent les pénalités sur le reste du retard, arrêté à la date effective de livraison du véhicule de secours routier (VSR).*

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 26 MAI 2015**

DOSSIER N°25

INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – ELECTION DU BUREAU

Le Conseil d'Administration du SDIS d'Indre-et-Loire est déclaré installé au cours de la présente séance du 26 Mai 2015 dans la composition énoncée ci-dessus.

Le Conseil d'Administration prend acte que, conformément à l'article L 1424.27 du CGCT, M. Jean-Gérard PAUMIER, 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental, désigne et délègue M. Alexandre CHAS, en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'arrêter la composition du Bureau à cinq membres, soit le Président, trois Vice-Présidents et un membre supplémentaire.

Après avoir procédé aux élections du Bureau, le Conseil d'Administration a élu à l'unanimité les membres suivants :

- **Premier Vice-Président : M. Cédric DE OLIVEIRA**
- **Deuxième Vice-Président : Mme Brigitte DUPUIS**
- **Troisième Vice-Président : M. Olivier LEBRETON**
- **Membre du Bureau : Mme Martine CHAIGNEAU**

DOSSIER N°26

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DONNÉE AU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, conformément à l'article L.1424-27 du CGCT, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- *dans la limite des crédits votés par le Conseil d'Administration*
- *et dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur et des modalités particulières qu'il aurait pu déterminer,*

de donner délégation au bureau en vue de régler toute question relative à l'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire, à l'exception des délibérations visées par les articles L. 1612-1 et suivants, L.1612-20, L. 1620-20, L. 1424-26 et L. 1424-35 du CGCT.

L'étendue de la délégation d'attribution au Bureau permettra **notamment** :

I - Dans le domaine de l'administration générale

➤ *Conclure et réviser les contrats ou conventions de toute nature, et en particulier ceux liés aux assurances, aux maintenances, aux entretiens divers ou à des prestations de service.*

➤ *Conclure, modifier :*

- *les conventions de toute nature avec des tiers.*
- *les conventions ou avenants relatifs aux conventions de transfert et de fonctionnement des centres de secours, les affectations et les désaffectations de biens.*
- *les conventions d'occupation précaires du domaine public ou des conventions d'occupation de domaines privés.*

➤ *Autoriser le recours à l'arbitrage des tiers*

➤ *Conclure et réviser tout acte administratif consécutif à des cessions ou des acquisitions d'immeubles.*

➤ *Conclure et réviser tout bail, en qualité de preneur ou de bailleur, ou toute convention d'occupation, d'utilisation, de mise à disposition des biens meubles ou immeubles, procédures de résiliation et si nécessaire les règlements des litiges liés à ces contrats ou conventions.*

➤ *Mettre à la réforme de matériels et mobiliers, vente de matériels et mobiliers réformés.*

➤ *Décider d'introduire une action en justice tant en demande qu'en défense, d'exercer toutes les voies de recours et de désigner avocats, conseils, experts.*

➤ *Autoriser le déplacement des élus en mandat spécial*

II – Dans le domaine des affaires financières :

➤ **Prendre toute décision relative à la gestion de la dette notamment pour changement de taux, remboursements anticipés d'emprunts, renégociation d'emprunts et toutes autres opérations afférentes à la dette.**

➤ *Autoriser la conclusion des contrats d'ouverture d'une ligne de trésorerie.*

➤ *Fixer les tarifications de toutes les prestations payantes, notamment avec les sociétés d'autoroutes, les centres hospitaliers, les agences régionales hospitalières et avec les tiers.*

➤ Fixer les tarifs et la prise en charge des frais à l'occasion de stages formation et conclure les conventions s'y rapportant.

➤ Créer, modifier ou supprimer des régies d'avances et de recettes.

➤ Se prononcer sur les demandes de remise de pénalité, de remise gracieuse de dettes et les admissions en non valeur.

➤ Fixer un seuil unitaire en dessous duquel une immobilisation de faible valeur est amortissable en un an.

➤ Décider qu'un bien meuble qui ne figure pas dans la nomenclature actualisée des biens meubles et dont le montant est inférieur au seuil fixé par arrêté interministériel, puisse être imputé en section d'investissement.

➤ Fixer des modalités d'application des dispositions issues de l'instruction budgétaire et comptable M 61.

III – Dans le domaine des Marchés Publics

En application du Code des Marchés Publics,

➤ Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tout marché passé en application d'une procédure formalisée (procédure d'appel d'offres, de dialogue compétitif, de marché négocié,...) y compris les avenants y afférents,

➤ Approbation, après consultation, de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et les éventuelles révisions.

IV – Dans le domaine de la gestion des personnels et de la formation

➤ Autoriser la création d'emplois saisonniers, de contrats à durée déterminée pour besoins occasionnels, de contrats d'emplois civiques et de contrats d'avenirs ainsi que les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

➤ Fixer, en application des textes en vigueur, les frais de déplacement des personnels et approuver éventuellement les conventions de formation professionnelle.

➤ Fixer les montants des prestations sociales de personnels.

➤ Fixer les modalités d'organisation des concours, notamment pour le recrutement de Sapeurs Pompiers Professionnels.

➤ Fixer, dans les conditions des textes en vigueur, les montants des vacations horaires des sapeurs-pompiers volontaires, notamment modifier, ajouter ou retirer une activité indemnisable figurant dans le règlement intérieur des indemnisations approuvé par le Conseil d'Administration du 6 décembre 2001.

➤ Examiner et décider de toute question intéressant les administrateurs du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire dans le cadre des rémunérations, formations, déplacements, indemnités et frais résultant de l'exercice de leur mandat d'élu et notamment approuver les mandats spéciaux des administrateurs.

➤ Approuver et réviser, après consultation des instances paritaires, les protocoles d'accord avec les personnels et les règlements intérieurs.

➤ Examiner et décider de toute question intéressant l'activité et la carrière des sapeurs-pompiers volontaires, à l'exception de celle ayant une incidence financière.

Ces délégations s'entendent sans préjudice des habilitations dont le Président dispose dans le cadre de ses compétences générales d'administration ou compétences déléguées.

Enfin, dans le cadre des délégations d'attribution accordées par le Conseil d'Administration au Bureau et au Président, le Président aura autorisation de signer les actes afférents à l'ensemble des procédures concernées.

DOSSIER N°27**DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DONNEE AU PRESIDENT PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent la délégation :

à confier au Président, pendant la durée de son mandat et dans la limite des crédits inscrits au budget, à l'effet de :

- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires, avec pouvoir notamment, de fixer le taux, le montant et la durée des amortissements, de choisir les établissements financiers et d'exercer les éventuelles options prévues par les contrats de prêt.

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords cadres et des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée (articles 28 et 30 du Code des marchés publics), y compris la passation d'avenants dans le respect des textes en vigueur.

- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

- signer les conventions de formation et de site de manœuvre.

DOSSIER N°28**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

➤ **arrêtent la composition de la commission d'appel d'offres à deux membres en sus du représentant légal de l'établissement,**

➤ **désignent nominativement :**

- **le représentant légal de l'établissement, c'est-à-dire le Président du Conseil d'Administration M. Alexandre CHAS ou son représentant, M. Olivier LEBRETON,**

- **2 membres de l'organe délibérant :**

♦ **M. Cédric DE OLIVEIRA et Mme Jocelyne COCHIN, titulaires**

♦ **M. Thomas GELFI et M. Pierre-Alain ROIRON, suppléants.**

DOSSIER N°29**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP)**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

➤ **désignent nominativement :**

- CAP compétente à l'égard des **personnels administratifs et techniques de catégorie C:**

Président : M. Alexandre CHAS	Ou son représentant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Isabelle PAIN	Mme Nathalie TOURET
Mme Martine CHAIGNEAU	M. Jean-Pierre GASCHET
M. Olivier LEBRETON	Mme Dominique SARDOU

- CAP compétente à l'égard des **personnels administratifs et techniques de catégorie B:**

Président : M. Alexandre CHAS	Ou son représentant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Isabelle PAIN	Mme Nathalie TOURET
Mme Martine CHAIGNEAU	M. Jean-Pierre GASCHET

- ☉ CAP compétente à l'égard des **sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C**:

Président : M. Alexandre CHAS	Ou son représentant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Isabelle PAIN	Mme Nathalie TOURET
Mme Martine CHAIGNEAU	M. Jean-Pierre GASCHET
M. Olivier LEBRETON	Mme Dominique SARDOU
M. Cédric DE OLIVEIRA	Mme Jocelyne COCHIN

DOSSIER N°30

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION AU COMITE TECHNIQUE (CT)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent la désignation ci-dessous des représentants du Comité Technique :

PRESIDENT : M. Alexandre CHAS	Ou son représentant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Olivier LEBRETON	Mme Nathalie TOURET
Mme Martine CHAIGNEAU	M. Jean-Pierre GASCHET
DD SIS	DDA
DAFRH	GRH
DUT	DST

DOSSIER N°31

DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES (CCDSVP)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent la désignation ci-dessous des représentants du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-pompiers Volontaires :

PRESIDENT : M. Alexandre CHAS	Ou son représentant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Olivier LEBRETON	Mme Nathalie TOURET
Mme Martine CHAIGNEAU	M. Jean-Pierre GASCHET
Mme Isabelle PAIN	Mme Dominique SARDOU
DD SIS	DDA
DAFRH	GRH
DUT	DST

DOSSIER N°32

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ETABLISSEMENT AU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent la désignation ci-dessous des représentants du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail :

PRESIDENT : M. Alexandre CHAS	Ou son représentant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Olivier LEBRETON	Mme Nathalie TOURET
Mme Martine CHAIGNEAU	M. Jean-Pierre GASCHET
DD SIS	DDA
DAFRH	GRH
DST	DUT

DOSSIER N°33**DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE REFORME COMPETENTES A L'EGARD DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES ET DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent la désignation ci-dessous des représentants aux commissions de réforme :

I - COMMISSION DE REFORME COMPETENTE A L'EGARD DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Brigitte DUPUIS	Mme Nathalie TOURET
	M. Jean-Pierre GASCHET
M. Olivier LEBRETON	Mme Dominique SARDOU
	Mme Jocelyne COCHIN

II – COMMISSION DE REFORME COMPETENTE A L'EGARD DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme Brigitte DUPUIS	Mme Nathalie TOURET

DOSSIER N°34**DESIGNATION DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent la désignation ci-dessous des représentants siégeant au Conseil d'Administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire :

Membre titulaire	Membre suppléant
Mme Brigitte DUPUIS	M. Cédric DE OLIVEIRA

DOSSIER N°35**DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION DE SUIVI DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent la désignation ci-dessous des membres siégeant à la commission de suivi du Comité des Œuvres Sociales :

Membre titulaire	Membre suppléant
M. Cédric DE OLIVEIRA	Mme Brigitte DUPUIS

DOSSIER N°36**INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

Après en avoir délibéré les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, décident de fixer les indemnités du Président, par référence au barème, à hauteur de 50 % et aux Vice-présidents à 25 % de l'indemnité de référence et ce, à compter du 26 mai 2015, date d'installation du Conseil d'Administration.

Tous droits de reproduction réservés

Pour copie conforme :

Le Directeur de l'Administration, des Finances et des Ressources Humaine

SIGNE

Bruno CHANTEAU

Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'Etat.

Recueil publié le

ANNEXES

SOMMAIRE

N° Annexe	Désignation	N° dossier
1	Convention pour prestations dites de proximité avec la commune de Langeais	<u>1</u>
2	Renouvellement de deux conventions entre le SDIS 37 et le CNPE de Chinon	<u>10</u>
3	Procédure gaz renforcée avec GRDF – signature de la convention d'actualisation	<u>13</u>
4	Transformation de l'association Centr'achats en groupement d'intérêt public	<u>18</u>

ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DU CASDIS

SOMMAIRE

N° Annexe	Désignation
1	Arrêté portant modification de l'arrêté n° 411/2014 donnant délégation de signature au Directeur des Services Opérationnels et à ses chefs de Groupement
2	Arrêté portant délégation de signature au Directeur Départemental
3	Arrêté portant tableau d'avancement au grade d'adjudant de SPP au titre de l'année 2015
4	Arrêté portant tableau d'avancement au grade de caporal de SPP au titre de l'année 2015
5	Arrêté portant tableau d'avancement au grade de lieutenant hors classe de SPP au titre de l'année 2015
6	Arrêté portant tableau d'avancement au grade de lieutenant de 1 ^{ère} classe de SPP au titre de l'année 2015
7	Arrêté portant tableau d'avancement au grade de lieutenant colonel des SPP au titre de l'année 2015
8	Arrêté portant tableau d'avancement au grade de caporal-chef de SPP au titre de l'année 2015
9	Arrêté portant liste d'aptitude au grade de sergent de SPP au titre de l'année 2015
10	Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel au Comité Technique du SDIS
11	Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du SDIS
12	Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la Commission Administrative Paritaire compétente à l'égard des SPP de catégorie C du SDIS
13	Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la Commission Administrative Paritaire compétente à l'égard des Personnels Administratifs et Techniques de catégorie B du SDIS
14	Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la Commission Administrative Paritaire compétente à l'égard des Personnels Administratifs et Techniques de catégorie C du SDIS
15	Arrêté relatif à la composition du Comité Consultatif Départemental des SPV (CCDSPV)